

ACTUALITÉS

11 janvier - 11 février : enquêtes publiques pour Ovade

Deux enquêtes publiques se déroulent simultanément du 11 janvier au 11 février 2010 dans le cadre de la réalisation du projet Ovade, l'unité de méthanisation des déchets ménagers à construire sur le site de La Tienne à Viriat. Cette démarche administrative correspond à la dernière étape avant le lancement concret du projet Ovade. Les travaux de construction de l'usine devraient donc démarrer d'ici quelques mois.

Autorisation d'exploiter et défrichement

La première enquête publique concerne la demande d'autorisation présentée par Organom comprenant l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux La Tienne, la mise en service de l'unité de méthanisation Ovade, et l'institution de servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation. Le dossier de cette demande est consultable dans les communes de Bourg-en-Bresse, Viriat et Jasseron. La seconde enquête publique se tient uniquement sur les communes de Bourg et de Viriat puisqu'elle concerne la demande d'autorisation de défrichement d'une surface boisée de 36,50 ha (8,10 ha pour l'unité de méthanisation, 26 ha pour l'installation de stockage des déchets non dangereux et 2,40 ha pour le stockage des déchets inertes). Le commissaire-enquêteur désigné, Gérard

Blondel, est à la disposition des habitants pour recueillir leurs remarques le 28 janvier en mairie de Bourg, le 30 janvier de 9h à 12h à Jasseron et les 3 et 11 février en mairie de Viriat.

MESURES COMPENSATOIRES AU DÉFRICHEMENT : REBOISEMENT DE PLUS DE 38 HA ENTRE 2010 ET 2012

A titre de mesures compensatoires au défrichement des 36,50 hectares, il sera planté 38,3424 ha de bois sur différents sites entre 2010 et 2012, en particulier sur les communes de Viriat, Bourg-en-Bresse, Saint-Just, Meillonas, Polliat, Saint-Rémy, Saint-Denis-les-Bourg, Priay, Jujurieux et Bohas-Meyriat-Rignat. De plus, une bande boisée de 30 mètres de large tout autour du site et une surface boisée de 5,2 ha seront maintenues. En outre, le phasage envisagé des travaux de défrichement est le suivant :

Période de défrichement	Surface (ha)	Objet
2010	8,10	Unité Ovade
2010 à 2014	11,10	Casiers de stockage
2015 à 2025	3,60	Idem
2026 à 2032	4	Idem
2033 à 2037	3,10	Idem
2038 à 2041	3,40	Idem
2042 à 2045	3,20	Idem



Plus d'infos

Retrouvez les horaires des permanences du commissaire-enquêteur sur www.organom.fr

Bords de Veyle
Bourg-en-Bresse Agglomération
Bresse Dombes Sud Revermont
Bugey Vallée de l'Ain
Canton de Chalamont
Canton de Coligny
Canton de Montluel
Centre Dombes
Chalaronne Centre
La Vallière
Miribel et Plateau
Montrevel-en-Bresse
Monts Berthiard
Pays de Bâgé
Plaine de l'Ain
Pont d'Ain Priay Varambon
Treffort en Revermont
Vallée de l'Albarine

A lire...

- **L'édito**
de Monique Duthu
page 2
- **Les orientations**
budgétaires pour 2010
page 2
- **Ovade-Plus,**
prototypé innovant
page 3



2010 : des avancées majeures pour nos projets

Cette année 2010 est importante pour les projets de notre syndicat comme le prouvent, en particulier, les deux enquêtes publiques concernant Ovade qui se déroulent jusqu'au 11 février. Outre les travaux de l'unité de méthanisation que nous espérons démarrer au plus vite, la qualité des déchets qui seront traités par Ovade se prépare dès à présent. C'est l'un des objectifs du programme local de prévention des déchets, qui se traduit par des actions concrètes à mener par les intercommunalités avec notre soutien. Par ailleurs, la réhabilitation du site de Vaux se poursuit et les démarches administratives pour le nouveau centre d'enfouissement et le quai de transfert de La Croix du Boucher suivront leur cours. Les orientations budgétaires reflètent donc ces grands axes de travail et se concrétiseront à travers le budget que nous proposerons au comité syndical du 25 février prochain. Pour 2010, nous pouvons donc nous souhaiter une année marquée par des avancées majeures dans la réalisation de nos projets.

Monique Duthu
Présidente d'Organom
Maire-adjointe
chargée du développement durable
de la Ville de Bourg-en-Bresse

Orientations budgétaires débattues en comité syndical

Les délégués d'Organom se sont réunis en comité le 17 décembre dernier à Viriat. Outre la mise en œuvre des projets du syndicat et l'exploitation des sites de transfert et de traitement, les grandes orientations pour l'année 2010 concernent notamment l'amélioration de la qualité des déchets qui entreront dans l'unité de méthanisation Ovade et la concrétisation du programme local de prévention. De plus, une caractérisation des encombrants de déchetterie sera menée en 2010 : cette action permettra de déterminer les filières possibles de recyclage et de valorisation des déchets issus de la benne des encombrants.

Contributions 3 € par habitant et 85 € la tonne

Comme chaque année, les contributions des intercommunalités ont été soumises au vote des délégués. Le comité a ainsi acté une

contribution annuelle par habitant fixée à 3 € (montant inchangé par rapport à 2009). La contribution à la tonne passe de 78 €HT en 2009 à 85 €HT pour l'année 2010 (TGAP taxe générale sur les activités polluantes comprise). Les différents tarifs applicables par le syndicat ont eux aussi été revalorisés et connaissent une augmentation de 0,299 % correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Ces tarifs concernent par exemple la vente de compost ou de broyat de palettes en bois, l'enfouissement des déchets spécifiques tels que les déchets municipaux, les déchets industriels banals (DIB) ultimes ou en mélange, les gravats ou encore l'amiante ciment. Pour finir, le calcul du bonus / malus sera simplifié en 2010, tout en maintenant l'enveloppe financière globale au même niveau. Par contre,

Branchy ont annoncé que ce mode de calcul sera modifié pour l'année 2011.

Un bonus/malus corrigé en 2011

En effet, l'objectif est d'être encore plus incitatif en intégrant non plus la performance de la collecte sélective des déchets mais les ratios d'ordures ménagères et d'encombrants de déchetterie (kg / hab / an). "La logique est double, a précisé la présidente Monique Duthu : conforter le programme local de prévention et prendre en compte les encombrants puisqu'ils sont traités par Organom, contrairement aux déchets issus de la collecte sélective". Les EPCI ont donc toute l'année 2010 pour mettre en place les mesures leur permettant de meilleurs résultats et se préparer ainsi à ce nouveau mode de calcul, qui sera présenté dans le détail dans les mois à venir.

LE BONUS / MALUS : AMÉLIORER LA COLLECTE SÉLECTIVE ET RÉDUIRE LA PRODUCTION GLOBALE DE DÉCHETS

Pour que les intercommunalités améliorent leurs performances de tri des déchets, Organom a mis en place en 2007 un levier incitatif et financier : le bonus/malus. Concrètement, plus les habitants trient, moins la contribution payée par la communauté de communes est élevée. En effet, ce bonus / malus est appliqué à la contribution à la tonne de déchets apportés à Organom par les intercommunalités en charge de

la collecte. Ce levier reste cependant symbolique avec un écart d'environ -3 € (bonus) à +3 € (malus) la tonne selon les 18 collectivités. Pour l'année 2010, le calcul reste basé sur la performance de la collecte sélective. En 2011, les ratios d'ordures ménagères et d'encombrants de déchetterie seront intégrés au calcul. L'objectif affiché par le syndicat étant de réduire la quantité globale de déchets à traiter sur le territoire.

Ovade-Plus : en savoir plus sur ce prototype innovant

Le procédé Ovade-Plus consiste en un tri hydraulique d'une certaine catégorie de déchets, les refus lourds issus du tri mécano-biologique (TMB), en deux fractions : les déchets inertes d'une part, et la matière organique d'autre part. Il s'agit donc d'un tri complémentaire qui intervient entre le TMB et la méthanisation des déchets.

Séparer la matière organique pour une valorisation optimale

Les déchets inertes désormais propres pourront être réemployés comme remblais de route par exemple. La matière organique rejoindra celle destinée à la méthanisation en vue d'augmenter la valorisation. Ainsi, seuls les éléments non valorisables

issus des refus lourds sont évacués en décharge. Chaque année, Ovade-Plus devrait traiter 7 200 tonnes de ces refus lourds issus du tri mécano-biologique : 4 750 tonnes de matières organiques et 2 450 tonnes d'inertes. Grâce à Ovade-Plus, le taux de valorisation des déchets au sein de l'unité Ovade passe de 54,6% à 60%, soit une réduction de 10 % de la quantité de déchets évacués en décharge. Cette fraction non mise en décharge correspond à la production

annuelle de 16 kg par habitant. Le principe de fonctionnement du prototype innovant Ovade-Plus est le suivant : les refus lourds sont criblés à travers un maillage de 10 mm où ils subissent un arrosage intensif pour

séparer les plus gros fragments. La fraction inférieure à 10 mm comprend notamment de la matière organique. Après rinçage et criblage, cette fraction est pompée vers une centrifugeuse puis déshydratée.

Des arrosages intensifs et successifs

Le résultat de ce processus appelé aussi "gâteau" est convoyé vers les digesteurs pour subir la méthanisation. La fraction supérieure à 10 mm comprend surtout des matières lourdes et inertes mais aussi des matières légères, tels que des plastiques et des matières organiques collées à ces plastiques. Cette fraction subit un lavage qui sépare les inertes par l'action combinée d'un transport



Que sont les "refus lourds" ?

Les refus lourds correspondent à une fraction de déchets issus du tri mécano-biologique* (TMB) et dont la taille est inférieure à 50 mm. Ces déchets ont une particularité : leur poids est important. Il s'agit de déchets inertes, des verres, pierres, cailloux, calcaire, des indésirables comme des plastiques durs ou des alliages, et des déchets organiques densifiés au cours du TMB (par exemple, des boulettes de papier ou carton).

* Le procédé détaillé du tri mécano-biologique ou TMB a été décrypté dans *Le Lien* n°4 édité en novembre 2009.

en pente remontant et d'un arrosage en sens inverse. Les matières lourdes sont déshydratées et correspondent alors à des déchets inertes purs et propres qui seront valorisés. La fraction légère entraînée par le grand courant



Ovade-Plus a été soumis à l'appréciation de la commission européenne et a obtenu le soutien du programme Life+. Organom coordonne ainsi la mise en oeuvre du prototype alors que la société belge OWS en sera le constructeur. Pour ce faire, OWS déposera un brevet international puisqu'il s'agit pleinement d'une innovation de process et de méthode. Ce procédé prouve en effet qu'il est possible de séparer la matière organique contenue dans les ordures ménagères résiduels en minimisant les refus sans passer par une collecte sélective des biodéchets, qui est très contraignante et coûteuse.

d'eau est récupérée à l'aide d'un crible rotatif puis acheminée vers les digesteurs. L'ensemble de la matière organique issue de ces refus lourds sera donc récupéré et méthanisé pour produire plus de biogaz, donc plus d'énergie, et plus de compost.



A partir de 7 200 tonnes de refus lourds, 2 450 tonnes de déchets inertes propres pourront être valorisés. La matière organique récupérée permettra de produire davantage de compost.

► **Les réunions publiques sur Ovade se poursuivent en 2010.**

Organom va à la rencontre des habitants du sud de son territoire le jeudi 4 février à 20h à Méximieux et le lundi 1^{er} mars à 20h à Ambérieu-en-Bugey. Ces deux rencontres sont proposées aux habitants de la Plaine de l'Ain et de la Vallée de l'Albarine. Les communautés de communes du Pays de Bâgé et de Montrevel-en-Bresse ont rendez-vous le 18 mars à Montrevel ; le jeudi 1^{er} avril, ce sera au tour des habitants des Monts Berthiand, avec une réunion programmée à Izernore. En savoir plus sur les lieux, salles et horaires sur www.organom.fr

► **Bilan des tonnages traités en 2009.**

Le comité syndical du 17 décembre a été l'occasion d'établir un premier bilan des tonnages de déchets traités par Organom sur l'année 2009. Au total, ce sont 119 068 tonnes de déchets qui ont été traités par le syndicat, dont 64 928 tonnes d'ordures ménagères, 19 554 tonnes d'encombrants de déchetteries, 25 195 tonnes de déchets industriels banals (DIB produits par les professionnels) et 9 391 tonnes de déchets divers (gravats, plâtre, amiante, etc.) Sur ces 119 068 tonnes, plus de 32 000 ont été transférées à Bourgoin-Jallieu et à Villefranche-sur-Saône pour les incinérer et préserver ainsi les capacités de stockage de La Tienne. La plateforme de compostage, quant à elle, a produit 6 072 tonnes de compost à partir de déchets végétaux bruts.

► **L'opération "portes ouvertes" à La Tienne organisée le samedi 28 novembre** a remporté un vrai succès : près de 400 visiteurs sont venus à la découverte du centre d'enfouissement des déchets ménagers et de la plateforme de compostage de déchets verts. Les visiteurs se sont donc déplacés nombreux, souvent en famille, venus aussi bien du bassin de vie de Bourg-en-Bresse que de La Côtière, des communautés de communes de Montluel, Miribel, de La Plaine de l'Ain, de La Vallée de l'Albarine, des Monts



Berthiand ou encore du Pays de Bâgé. Organisée dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, cette journée a été l'occasion de sensibiliser les habitants du territoire d'Organom à la gestion durable des déchets et à la prévention, en mettant l'accent sur les 3R : réduction à la source, réemploi et recyclage. En effet, les 3R se traduisent par des gestes simples et efficaces que chacun peut réaliser au quotidien et qui permettent d'éviter la surconsommation et le gaspillage, tout en réduisant le plus possible les ordures acheminées vers les lieux d'enfouissement. Fort de ce succès, Organom a fait le choix de reconduire cette opération dès la Semaine du développement durable en avril 2010. Par ailleurs, 38 groupes ont été accueillis tout au long de l'année, ce qui représente 888 visiteurs. Au total, près de 1300 visiteurs auront parcouru le site de La Tienne en 2009.

► **Continuons le bilan 2009 en chiffres : le site internet www.organom.fr**, opérationnel depuis avril 2009, a été visité plus de 11 300 fois en 9 mois, avec une moyenne de 57 visites par jour. Les internautes consultent environ 4 pages par visite. Ces chiffres encourageants sont en constante augmentation. Rendez-vous dans quelques mois pour le bilan d'une année d'activité.

► **Du Brésil à la Nouvelle-Zélande en passant par Buenos Aires**, le périple des burgiennes Anaïs et Nadège Périllat se poursuit à travers le monde. Sur les routes depuis le 1^{er} novembre et soutenues par

Organom, elles sont parties à la découverte de la 2^e vie des objets à travers le recyclage et leur réutilisation. Leurs dernières trouvailles ? Au Brésil, des bouts de bouteilles en plastique qui se transforment, une fois assemblés côte à côte, en tapis d'entrée extérieur. Des sacs de shopping ou des ceintures réalisés à partir de capsules d'ouverture de cannette en métal reliées avec de la ficelle. Des porte-monnaie en



Tetra Pak ou encore des boucles d'oreilles à base de sacs plastique ou de capsules de bière. A Arequipa au Pérou, un sapin de Noël réalisé avec des bouteilles en



plastique vert de différentes tailles. Suivez le parcours des deux jeunes soeurs sur www.sistersworldtour.com

Le Lien est édité par Organom et imprimé sur du papier 100 % recyclé fabriqué en Europe.